

Critères plus contraignants pour la qualité de l'air

L'Organisation mondiale de la Santé a abaissé les seuils des principaux polluants

C'est un changement d'ère qui s'annonce. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a revu à la baisse les seuils des polluants "classiques" (dioxyde d'azote, dioxyde de soufre, monoxyde de carbone, ozone, particules en suspension), jugés trop élevés pour protéger efficacement les populations. Les chiffres de référence jusqu'alors en cours, dataient de 2005. Outre les problèmes respiratoires dus à la pollution, on a constaté depuis des pathologies cardiologiques et des affections touchant le système sanguin du fait de l'intrusion, dans le corps, de particules fines. Les recommandations de l'OMS, si elles sont suivies d'effets, vont contraindre l'État et les pouvoirs publics à prendre des me-



Selon l'OMS, la pollution de l'air dont la voiture et les transports sont en partie responsables fait 7 millions de morts prématurées par an.

/PHOTO ILLUSTRATION JÉRÔME REY

"C'est un sacré tour de vis qui vient d'être rendu public, un signe fort."

sures drastiques dans les mois et les années qui viennent.

"C'est un sacré tour de vis qui vient d'être rendu public, estime Dominique Robin, directeur général d'Atmosud, un signal fort qui vient d'être lancé". L'OMS met en avant les 7 millions de décès prématurés dans le monde, imputables aux effets de la pollution. Les nouveaux critères divisent notamment par deux les paliers de référence des particules en suspension (PM2,5) en abaissant les seuils de 10 à 5 microgrammes/m³. Pour le dioxyde d'azote (NO₂), les valeurs ont même été divisées par quatre. Si l'on se réfère à ces nou-

velles données, selon une projection effectuée par Atmosud, ce ne sont plus 74 000 personnes qui seraient impactées par le dioxyde d'azote, en région mais près de 4 millions. Soit la quasi-totalité des habitants de ce territoire... Fer de lance de l'association Ecoforum et président de la fédération L'Air et moi, Victor-Hugo Espinosa lance aujourd'hui un *"appel aux politiques à réagir"*. Dans un communiqué, l'association France Nature Environnement (FNE) rappelle que la France a déjà été condamnée *"à 10 millions d'euros d'astreinte semestrielle en raison de plans de protection de l'atmo-*

sphère inefficaces". Pointant du même coup les faiblesses des politiques publiques et critiquant le Plan de protection de l'atmosphère des Bouches-du-Rhône (PPA13), actuellement en phase d'enquête publique, qui pourrait s'avérer selon elle *"insuffisant"* au regard des nouvelles normes. *"Nous constatons malheureusement que l'État et les collectivités ne mettent pas une grande énergie, globalement, à résoudre cette situation,"* déplore Richard Hardouin, responsable de France Nature Environnement dans les Bouches-du-Rhône.

Philippe FANER

ZFE EN ATTENTE

Comme d'autres villes de France, Marseille doit mettre en place dans le courant de l'année 2022, une Zone à faibles émissions (ZFE). Il s'agit de catégories de voitures interdites à la circulation (les plus polluantes) de façon permanente ou sur des plages horaires déterminées. Sa mise en place sera progressive. Elle devrait s'étaler sur plusieurs années.